

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

Sont absents : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien (procuration donnée à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération n° 2024-048 – Subvention Classe RASED

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les crédits inscrits au chapitre 011 pour le budget 2024 ;

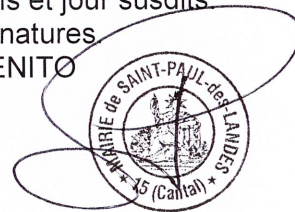
L'école de Saint-Paul-des-Landes disposant d'une classe RASED, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer 200 € pour le fonctionnement spécifique de cette classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 27/06/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 27/06/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits
Au registre sont les signatures
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER